

## APPEL À PROJETS

# REDUIRE SA DEPENDANCE ENERGETIQUE : SOBRIETE, OPTIMISATION DES BESOINS ET AUTOPRODUCTION ELECTRIQUE/CHALEUR

- **DATE :** 14/10/2022
- **VERSION :** V3
- **DESTINATAIRES :** START-UP, ENTREPRISE, CONSTRUCTEUR, EQUIPEMENTIER
- **CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

GAËTAN COURTECUISSÉ [GAETAN.COURTECUISSÉ@EXTERNE.GRDF.FR](mailto:GAETAN.COURTECUISSÉ@EXTERNE.GRDF.FR)

## SOMMAIRE

■ LEXIQUE	3
■ PRÉSENTATION DE GRDF	3
■ CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET	4
■ ENJEUX DE L'APPEL A PROJET	5
■ PÉRIMÈTRE DE L'AAP	5
■ CALENDRIER	6
■ CRITERES	7
■ MODALITES DE CONTRACTUALISATION	8
■ CONTENU ATTENDU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9

## **LEXIQUE**

**AAP** : Appel à Projet

**OPEX** : OPerating EXpenses, ou dépenses d'exploitation. Ce sont les charges courantes d'un produit, d'un système ou d'une entreprise.

## **PRESENTATION DE GRDF**

GRDF est le principal distributeur de gaz en France et en Europe. Il assure la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution du gaz en France conformément à la loi, au contrat de service public qui le lie à l'Etat et aux contrats de concession signés avec les collectivités territoriales.

GRDF achemine le gaz jusqu'aux clients pour le compte de l'ensemble des fournisseurs présents sur le marché français, en garantissant à chacun d'entre eux ainsi qu'aux producteurs de gaz renouvelables un accès libre et non discriminatoire au réseau de distribution. L'entreprise développe le réseau avec un double objectif d'équilibre économique et d'égalité d'accès au réseau de gaz. A travers toutes ses missions et au cœur de son métier d'industriel, GRDF veille à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Au quotidien, GRDF assure les missions suivantes :

- Concevoir, construire, entretenir et exploiter plus de 200 000 km de réseau de distribution de gaz qui lui sont concédés :
- Acheminer le gaz pour le compte des fournisseurs, en toute impartialité :
- Distribuer en toute sécurité, le gaz auprès de ses 11 millions de clients :
- Promouvoir les usages du gaz et le développement rentable du réseau ainsi que de l'énergie gaz
- Accompagner et raccorder de manière non discriminatoire au réseau de distribution des producteurs de gaz renouvelable

Acteur de référence pour l'énergie gaz, une énergie qui a toute sa place dans la transition énergétique, GRDF est fortement engagé dans cette évolution. En ancrant le gaz comme vecteur de la transition, en renforçant les liens avec les collectivités territoriales, et en faisant de la modernisation du réseau une priorité, GRDF se place au cœur de la conduite du changement.

GRDF soutient les développements de la filière méthanisation et plus généralement des gaz verts, notamment par l'organisation d'appels à projets.

## CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

La production locale de gaz renouvelable est un levier incontournable de décarbonation de l'énergie et de souveraineté énergétique pour la France.

Une étude de l'ADEME<sup>1</sup> a révélé le potentiel de production de gaz renouvelables en France. A la lumière de cette étude et des développements rapide de la filière de la méthanisation, GRDF s'est fixé comme objectif d'atteindre 30% de gaz vert dans les réseaux d'ici 2030. Cela implique d'accélérer les développements de la filière de la méthanisation, ainsi que celui des filières émergentes (méthanation et pyrogazéification).

Sur un site de méthanisation, le poste de coût principal en OPEX est l'électricité, qui compte en moyenne pour 30%<sup>2</sup> du total. Dans le contexte énergétique actuel, notamment les hausses et la volatilité des prix, les installations de producteurs sont fortement impactées et le développement de nouveaux projets est freiné.

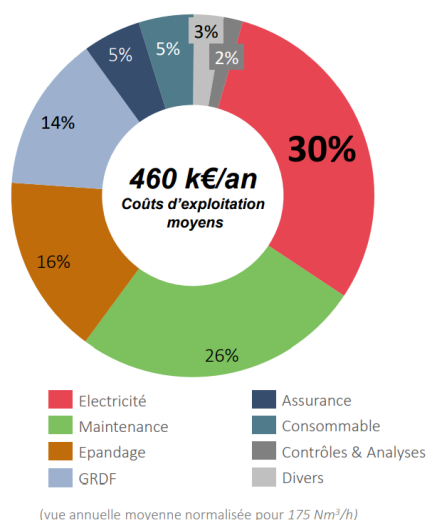


FIGURE 1 : REPARTITION DES DEPENSES D'EXPLOITATION HORS ACHATS D'INTRANTS ET MAIN D'ŒUVRE

Dans ce contexte, la mise à disposition de solutions opérationnelles permettant d'optimiser l'efficacité énergétique des sites, notamment sur les volets consommation et production d'électricité/chauffage, et la recherche de solutions innovantes (instrumentation, pilotage...) est un enjeu clé pour la filière.

C'est dans ce contexte que GRDF lance le présent appel à projet.

<sup>1</sup> ADEME, La France indépendante en gaz en 2050, 2018. [france-independante-mix-gaz-renouvelable-010503-synthese.pdf \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr/fr/la-france-independante-mix-gaz-renouvelable-010503-synthese.pdf)

<sup>2</sup> D'après l'étude AAMF-GRDF 2021 « Bonnes pratiques d'achat d'électricité pour les unités de méthanisation ». [https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/06/Annexe-1-Fiche-bonnes-pratiques\\_Achat-electricite-unites-methanisation\\_012021.pdf](https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/06/Annexe-1-Fiche-bonnes-pratiques_Achat-electricite-unites-methanisation_012021.pdf)

## **ENJEUX DE L'APPEL A PROJET**

Conformément à sa mission d'accompagner et de favoriser l'injection de biométhane, GRDF mobilise ses moyens R&D afin d'aider à rendre la production de biométhane plus compétitive. La maîtrise des coûts de production est un élément majeur de cette démarche et constitue un levier important pour le développement de la filière biométhane et pour sa compétitivité face au gaz naturel.

## **PERIMETRE DE L'AAP**

Cet appel à projets s'adresse aux start-up, entreprise, constructeur ou équipementier porteur de solution innovante qui souhaitent expérimenter sur des sites de production de biométhane (préalablement identifiés ou non) afin de démontrer l'intérêt de celle-ci.

Les projets proposés peuvent aborder divers thèmes :

- Mesure et suivi des besoins énergétiques (électrique et chaleur) d'une unité de méthanisation ;
- Solution / Démarche de sobriété et de maîtrise de la consommation énergétique (électrique/chaleur) ;
- Solution / Démarche d'autoproduction d'électricité et/ou chaleur pour autoconsommation sur le site de méthanisation ;

Ces thèmes sont déclinés sous deux axes :

- **Axe 1 : Solution / Démarche innovante mature non appliquée à la méthanisation à date**

Ce premier axe concerne des projets s'appuyant sur des solutions et démarches matures dans d'autres filières mais peu ou pas développées dans la filière de la méthanisation, qu'il s'agisse de :

- mesure et suivi des besoins énergétiques du site de production (i.e. sous comptage, instrumentation, pilotage...) afin de comprendre et maîtriser les facteurs influençant ces besoins, la répartition par poste de consommation, la saisonnalité... ;
- solution et/ou démarche permettant d'optimiser les besoins énergétiques de l'installation, notamment des démarches de sobriété, et des solutions introduisant de la flexibilité dans la consommation car elles permettent de décaler et optimiser les usages afin de bénéficier de meilleurs tarifs (type heures creuses) ou de faire coïncider la consommation avec de la production intermittente (type solaire) ;
- solution de production d'électricité et / ou de chaleur pouvant être déployée sur un site de méthanisation dans une logique d'autoconsommation totale (voire partielle), afin de maîtriser le coût de l'énergie sur le moyen et long terme.

Les projets proposés pourront consister à expérimenter sur site réel de méthanisation (déjà identifié par le porteur ou non) afin de démontrer la faisabilité et pertinence (technique, économique...) de la solution/démarche portée.

- **Axe 2 : Solution innovante disruptive applicable à la méthanisation**

Ce second axe concerne des solutions innovantes prenant une approche « out-of-the-box » sur les thèmes de l'optimisation et de l'autoproduction énergétique décrits ci-dessus. Les projets proposés dans ce cadre explorent des solutions au bornes ou au-delà du contexte réglementaire actuel afin de proposer d'autres pistes permettant de répondre aux difficultés énergétiques actuelles.

Les projets proposés pourront consister à démontrer l'intérêt technico-économique des solutions portées, et ainsi plaider pour leur application dans la filière (levée d'éventuels verrous réglementaires).

L'ensemble de ces projets pourra faire l'objet d'une capitalisation globale, partagée avec la filière, afin de donner les clés nécessaires à l'émergence d'actions d'optimisation et de production au sein des sites.

Le présent AAP a pour but d'apporter des leviers actionnables pour les projets de méthanisation en cours et à venir. Toutes les initiatives apportant des solutions / démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de production d'électricité / chaleur seront étudiées par le jury de sélection.

## **CALENDRIER**

Le calendrier envisagé est le suivant :

- Dépôt des dossiers : 17 octobre au 2 décembre 2022 16h
- Soutenance des candidats : 04/01 entre 13h30 et 17h30, ou 06/01 entre 9h et 12h30
- Jury de sélection : 11/01
- Annonce des lauréats : mi-janvier
- Début de production souhaité T0 : 2 mois après l'annonce des lauréats
- Restitution des projets : T0 + 6 mois minimum

## CRITERES

### Critères de sélection

Les critères ci-dessous seront appréciés dans la candidature afin d'établir le ou les lauréats. Ils ne sont pas obligatoires sauf si précisés explicitement dans le tableau.

En fonction de la pertinence des réponses à cet AAP, GRDF se garde le droit de n'attribuer au moins que l'un des différents axes proposés au potentiel répondant.

<b>Qualité générale de la réponse</b>	Les AAP GRDF se veulent simple et efficace. Toutefois, la qualité de présentation des informations et de la pièce de candidature, ainsi que la complétude du dossier seront évaluées
<b>Expérience des acteurs sur le domaine abordé</b>	Il est attendu du candidat et ses partenaires qu'ils démontrent leur expérience et leur savoir-faire dans l'activité qu'ils souhaitent développer.
<b>Degré de maturité</b>	Le <b>degré de maturité</b> du projet présenté (organisation, budget, objectifs, planning) est un critère de sélection.
<b>Caractère innovant</b>	Le <b>caractère innovant</b> du projet est un atout, tant sur les solutions que les démarches proposées.
<b>Gain économique</b>	Le projet apporte un gain économique à l'unité de méthanisation, favorisant la compétitivité du biométhane.

## **Critères de participation**

Les critères de participation sont :

- Le candidat peut être une start-up, une entreprise, un constructeur, un équipementier ;
- Dans le cas d'un groupement, les principes de l'accord de groupement seront précisés dans le dossier de candidature : rôle, compétences, complémentarité, responsabilités.

## **MODALITES DE CONTRACTUALISATION**

### **Lauréat de l'AAP**

Un ou plusieurs lauréats seront retenus par GRDF.

Les contributions de GRDF au projet sont :

- Participation financière prévisionnelle de GRDF au projet, d'un montant pouvant aller jusqu'à 40 000 €, à l'appréciation de GRDF ;
- Appui technique sur le domaine d'expertise de GRDF et notamment sur les aspects réglementaires ;
- Si nécessaire, identification d'un site de méthanisation en France, de préférence raccordé au réseau GRDF pour l'installation d'un démonstrateur.

## **Contreparties à l'implication de GRDF dans le projet de démonstration**

Les contreparties à l'implication de GRDF dans le projet de démonstration seront définies en amont du lancement de l'expérimentation dans le contrat de partenariat liant les différentes parties prenantes.

En tant que partenaire du projet, GRDF aura accès au moins aux Résultats suivants :

- Livrables
- (Si étude de cas) Données de l'étude récoltées sur le terrain

GRDF se conserve le droit de valoriser les résultats de ces études pour de futurs projets (avec respect de la confidentialité). En fonction du niveau de confidentialité des projets portés par les candidats, GRDF s'accordera avec le(s) lauréat(s) sur le niveau de communication et de partage qui peut être fait auprès de la filière biométhane.

Le Porteur de projet conservera la pleine propriété du démonstrateur, de ses connaissances antérieures et des connaissances acquises.



## **CONTENU ATTENDU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Un fichier comprenant au moins :

- Éléments d'appréciation sur les critères de sélection susmentionnés ;
- Présentation des acteurs du projet ;
- Présentation du projet ;
- Organisation du projet : budget, planning, livrables, modalités de contractualisation ; si la réponse intègre plusieurs axes du périmètre mentionné, un dimensionnement des coûts axe par axe est attendu ;
- Attentes / besoin du candidat vis-à-vis de GRDF.

Tout élément permettant d'apprécier la candidature au regard des critères mentionnés au paragraphe « Critères de sélection » est bienvenu.

Les réponses se feront sur la plateforme <https://innovation.grdf.fr/> via le remplissage des informations demandées et la fourniture d'un dossier de candidature en pièce jointe. Le remplissage du formulaire spécifiera :

- Point de contact
- Le projet ou votre activité + téléchargement du dossier de candidature
- Comment vous avez connu l'AAP

Prêtez attention au bandeau affiché lors de la validation de votre formulaire, il confirme la bonne réception de votre dossier par GRDF.